



## MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

### AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 490-2026 ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL 2026

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Monsieur Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Bolton-Ouest le 6 OCTOBRE 2026 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall à Bolton-Ouest.

**Au cours de cette séance, le conseil adoptera le règlement N° 490-2026 établissant la rémunération du personnel électoral 2026.**

Ce règlement est disponible à l'hôtel de ville au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

DONNÉ À BOLTON-OUEST, CE 16<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2026.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

16 SEP 2026  
*Nicolas Turgeon*  
Nicolas Turgeon-Morin  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Nicolas Turgeon-Morin, Directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Bolton-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil ce SEIZIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX entre huit heures trente et dix-huit heures.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE SEIZIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX.

*Nicolas Turgeon*  
Nicolas Turgeon-Morin  
Directeur général et greffier-trésorier